SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
PROCES VERBAL DE COMTIE SYNDICAL
Débat d'orientation budgétaire 2025
Séance du jeudi 27 février 2025

Contexte budgétaire et vigilance sur les financements

Le Président présente les principales orientations budgétaires pour l'année 2025 et attire l'attention des membres du Comité syndical sur les incertitudes pesant sur les recettes du Parc.

Les premiers éléments d'analyse de l'exercice 2024 montrent que le résultat sera notamment affecté par les retards d'attribution et de versement de certains financements européens issus du FEADER.

Plusieurs subventions mobilisées pour les actions du Contrat territorial de zone humide (CTZH) réalisées en 2023 ne disposent toujours pas d'arrêtés officiels. La même difficulté concerne le nouveau programme LEADER, notamment pour le financement de son animation.

Sur proposition de la Commission des finances, le Bureau préconise donc une grande prudence dans l'engagement de nouvelles opérations. Il apparaît nécessaire de limiter les nouvelles actions nécessitant de mobiliser des fonds issus des recettes statutaires en complément de financements extérieurs non encore sécurisés.

Les dotations et autres recettes

Les recettes statutaires

Les dotations statutaires sont annoncées comme stables pour 2025.

Financeur	Montant prévisionnel
Région	677 700 €
Département	145 000 €
Communes	199 000 €
État (via la DREAL)	150 000 €

Les recettes liées aux opérations et aux dispositifs contractuels

Plusieurs éléments viennent préciser les perspectives de financement des actions du Parc.

Contrat de Parc

Malgré les contraintes budgétaires auxquelles elle doit faire face, la Région Centre-Val de Loire a décidé de maintenir les montants des subventions pour 2025. Les modalités de versement évoluent toutefois :

- En fonctionnement : 80 % versés en 2025 et 20 % en 2026.
- En investissement : 40 % versés en 2025 et 60 % en 2026.

L'enveloppe se décompose en 72 600 € en fonctionnement et 108 900 € en investissement.

Révision de la Charte

La Région a également prévu une enveloppe complémentaire de 66 700 € pour les années 2024 et 2025 dans le cadre de la révision de la Charte, ainsi qu'une enveloppe de 50 000 € sur ces deux mêmes années pour l'organisation de l'enquête publique relative au nouveau projet de Charte.

Contrat territorial de zone humide (CTZH) – Accord territorial zone humide (ATZH)

Le dispositif CTZH évolue pour devenir l'Accord territorial zone humide (ATZH). Il permet de financer une grande partie des actions et des postes du pôle Nature, au moins pour les années 2025 à 2027.

Les décisions relatives à l'évolution des enveloppes mobilisables sont attendues au cours du premier trimestre 2025.

Fonds Vert et compensation écologique

Le Parc a déposé un dossier dans le cadre du Fonds Vert afin de financer sur plusieurs années des opérations de régulation des espèces exotiques envahissantes, notamment la Jussie et l'Écrevisse rouge de Louisiane.

Par ailleurs, une enveloppe de 45 621 € a été attribuée au Parc pour mener une réflexion sur la compensation écologique.

Petite Enfance et Brenne Initiative Jeunes

Il est prévu de maintenir les cotisations communales sans augmentation pour le budget annexe Petite Enfance et pour le Relais Brenne Initiative Jeunes.

OPAH et futur Pacte Territorial

Le financement de l'OPAH et du futur Pacte Territorial repose sur la participation des trois Communautés de communes, au travers de leurs contributions au SCoT Brenne-Marche, en complément des aides de l'ANAH et du FEDER.

Les actions actuellement conduites dans le cadre de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE), notamment la Maison de la Rénovation, seront intégrées au futur Pacte Territorial. Il sera nécessaire de s'assurer de la mobilisation de financements complémentaires pour pérenniser cette action.

Initiative Brenne

La contribution versée à Initiative Brenne pour le volet développement économique du Parc continue d'être financée sur les fonds propres du Syndicat mixte.

Destination Brenne

Les personnels auparavant affectés par le Parc à l'accueil touristique sont désormais salariés directement par Destination Brenne, à l'exception de la chargée de mission tourisme.

En contrepartie du transfert des agents, le Parc verse à l'association une subvention équivalente à la charge salariale correspondante.

Extension du Parc aux communes de la MOVA

Dans le cadre du projet d'extension du PNR Brenne aux dix communes de la Marche Occitane-Val d'Anglin (MOVA), une participation financière de 3,50 € par habitant est envisagée afin de leur apporter un soutien technique pour la mise en œuvre du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST).

Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales

La dotation nationale de soutien aux communes pour les aménités rurales est revalorisée en 2025, passant de 100 à 110 millions d'euros.

Les communes du Parc bénéficient collectivement d'une enveloppe de plus de 900 000 €, bonifiée en raison de leur appartenance à un Parc naturel régional et de la reconnaissance de ces territoires comme aires protégées.

Il est évoqué la possibilité qu'une partie de cette dotation puisse contribuer au financement d'actions portées par le Parc, sous réserve que les dépenses concernées soient en lien direct avec les objectifs de cette dotation.

Les actions et projets envisagés pour 2025

Les programmes portés par le Parc s'inscrivent généralement sur plusieurs exercices budgétaires. Les actions présentées pour 2025 correspondent donc à la fois à la poursuite d'opérations déjà engagées et au lancement de nouveaux projets.

Révision de la Charte du Parc

Les travaux de renouvellement de la Charte, engagés depuis 2022, se poursuivent en 2025.

Le projet doit être soumis à l'analyse des différents services ministériels, puis à l'approbation des collectivités concernées.

L'impact financier sera moins important qu'au cours des exercices précédents. Il restera néanmoins à financer le coût de l'enquête publique réalisée en 2024 ainsi que les prestations d'impression du document final.

Programme zones humides – ATZH

À partir de 2025, le Contrat territorial de zone humide devient l'Accord territorial zone humide (ATZH), qui s'inscrit dans le cadre du 12e programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Ce dispositif doit couvrir les années 2025 à 2027 et continuer à financer l'essentiel des missions assurées par le pôle Nature.

Programme européen LEADER

Le Parc a de nouveau été retenu pour porter un programme LEADER dans le cadre de la programmation européenne FEADER 2023-2027.

Initialement prévu pour démarrer en 2024, le programme a pris du retard en raison de difficultés liées à la mise en œuvre des outils de gestion des crédits.

Son lancement effectif est désormais attendu à partir du deuxième trimestre 2025.

Réserve naturelle régionale « Terres et étangs de Brenne, Massé-Foucault »

Les travaux d'entretien et d'aménagement des étangs et des prairies se poursuivront en 2025.

Les opérations porteront notamment sur l'amélioration de l'accueil du public et l'équipement des sites. L'objectif est de développer progressivement la mise en tourisme de la Réserve naturelle régionale, avec notamment :

- Le sentier « Sur les traces de la Brenne ».
- La création d'une grande boucle autour de Massé.

OPAH et Maison de la Rénovation

Le bilan global de l'OPAH et de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE), engagées en 2020, est jugé satisfaisant malgré un démarrage perturbé par le contexte sanitaire.

Pour assurer la continuité de ces dispositifs, le Parc prévoit de solliciter de nouveaux financements FEDER en complément des aides de l'ANAH, dans le cadre du futur Pacte Territorial.

L'ANAH appliquant un écrêtement de ses aides à hauteur de 80 %, des financements complémentaires devront être mobilisés auprès des Communautés de communes, via le SCoT Brenne-Marche.

L'objectif est de conserver une capacité d'intervention territoriale et de disposer des moyens nécessaires à l'animation de la Maison de la Rénovation, qui sera installée sur le site de la Maison du Parc.

Les moyens humains envisagés comprennent :

- Un poste d'animateur à temps plein.
- Un poste d'accueil et de renseignement.
- Le maintien de l'intervention du chargé de mission Climat-Énergie.

Une demande de prolongation de l'OPAH a été déposée afin de maintenir le dispositif jusqu'en juillet 2025, date envisagée pour le lancement du Pacte Territorial.

Pôle expérimental pour une agriculture résiliente face au changement climatique

Le Parc est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires », porté par la Banque des Territoires dans le cadre du programme France 2030.

Le projet vise à créer un pôle expérimental pour une agriculture résiliente face aux changements climatiques.

La première phase de maturation, dont la convention a été signée le 20 décembre 2024, doit être engagée en 2025. D'une durée maximale de 18 mois, elle permettra d'étudier les conditions de passage à une phase de réalisation et d'investissement qui pourrait s'étendre sur cinq ans.

Pour mener à bien cette phase, il est prévu :

- Le recrutement d'un chef de projet à temps plein.
- Le recrutement à temps partiel d'une personne chargée du développement d'une filière de chanvre fermier pour le bâtiment.

D'autres actions seront engagées en 2025 afin de finaliser la phase de maturation avant le second semestre 2026.

Destination Brenne et gestion de la Boutique

L'Office de tourisme intercommunautaire Destination Brenne assure désormais la gestion de l'ensemble de la Boutique, comprenant l'espace dégustation et la vente de produits locaux.

Le personnel du Parc auparavant affecté à l'accueil touristique et à la vente a été transféré à l'association. La chargée de mission tourisme reste toutefois mise à disposition à hauteur d'un mi-temps.

Deux conventions ont été signées entre le Parc et Destination Brenne afin de formaliser :

- Les relations entre les deux structures et les attentes réciproques.
- Le transfert des agents.

- Les conditions d'utilisation des locaux mis à disposition à la Maison du Parc.
- Le montant du loyer versé par l'association au Parc.

Développement des mobilités à vélo

Le Parc envisage de répondre à l'appel à projets de l'ADEME « À vélo 3 ».

Cette démarche permettrait de conduire une réflexion globale sur les mobilités cyclables du territoire, en intégrant à la fois les déplacements touristiques et les déplacements du quotidien.

L'appel à projets peut financer des études et des investissements. Des financements complémentaires devront être recherchés auprès d'autres collectivités, notamment la Région et les Communautés de communes.

Le Parc sera également sollicité pour participer au volet communication du projet de véloroute « Touraine – Berry à Vélo », reliant « La Loire à Vélo », au niveau de Chinon, à La Châtre en passant par le territoire du Parc.

Château d'Azay-le-Ferron

La gestion du château d'Azay-le-Ferron se poursuit dans le cadre de la convention de deux ans signée avec la Ville de Tours pour les saisons 2024 et 2025.

Cette convention prévoit le financement d'un poste de guide-conférencier ainsi que le versement d'une subvention annuelle de 15 000 €.

La réflexion initialement envisagée sur une nouvelle organisation de gestion du site n'a, à ce stade, pas avancé.

Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Le Projet Alimentaire de Territoire se poursuivra en 2025. Les négociations engagées en 2024 pour obtenir les financements nécessaires à sa continuité ont abouti favorablement.

Patrimoine rural et Fabrique du Patrimoine

L'inventaire du patrimoine rural sera poursuivi dans le cadre de la convention conclue entre la Région et le Parc, qui contribue depuis plusieurs années au financement partiel d'un poste dédié à cette mission.

Une nouvelle convention doit être proposée en 2025 pour poursuivre cette opération.

Le dispositif « Fabrique du Patrimoine », soutenu par la Région et le programme LEADER, vise à mettre en réseau les habitants et les acteurs du territoire autour de la conservation dynamique du patrimoine bâti et des savoir-faire.

L'objectif est de définir un projet d'actions collaboratif qui pourra être mis en œuvre dans le cadre du nouveau programme LEADER. Le dispositif doit également évoluer en 2025 avec son intégration dans l'AMI Démonstrateur territorial.

Contrat Local de Santé

Les actions prévues dans le cadre du Contrat Local de Santé se poursuivront en 2025, avec une concentration des moyens sur un nombre plus restreint d'opérations.

Enfance et jeunesse

La Convention Territoriale Globale (CTG), signée avec la CAF et la MSA, permet de maintenir un niveau d'intervention identique dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Cette convention doit être renégociée en 2025 en vue de la signature d'un nouveau dispositif début 2026.

Des enveloppes complémentaires pourront également être mobilisées pour certaines opérations spécifiques.

Communication et outils numériques

La migration et les évolutions de certains sites internet se poursuivront au cours de l'année 2025.

Il est également envisagé d'étudier la réalisation de vêtements siglés « PNR Brenne » pour les agents, afin de faciliter leur identification lors des réunions officielles et des regroupements nationaux.

Dispositif Volontariat Territorial en Administration (VTA)

Les trois postes bénéficiant du dispositif VTA arriveront à échéance au cours de l'année 2025.

Ils concernent :

- La médiation culturelle.
- L'accueil des nouveaux arrivants.
- La mutualisation de l'action de développement économique au bénéfice principalement des trois Communautés de communes Cœur de Brenne, Brenne-Val de Creuse et Marche Occitane-Val d'Anglin.

Une réflexion devra être engagée sur la pérennisation et la poursuite de certaines de ces missions.

Investissements

En dehors des investissements concernant la Réserve naturelle régionale, les dépenses d'investissement prévues porteront notamment sur l'achèvement des travaux liés à la relocalisation de la Maison de la Rénovation sur le site du Bouchet.

Ressources humaines

Le rapport présente l'état des effectifs pour l'année 2024, incluant la Maison de l'enfance.

Les effectifs se répartissent comme suit :

Statut	**Nombre d'agents**	**Équivalent temps plein**
Titulaires	23	21
CDI	8	7,9
CDD	19	17,9
Autres contrats (agents de service, guides, agents d'accueil…)	16	6,5
Total	**68**	**53,3**

Un agent affecté aux brigades d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes, à la gestion des troupeaux et à l'entretien de la Maison du Parc a été absent durant plusieurs mois pour raisons médicales. Il a repris son activité à mi-temps thérapeutique et a été remplacé en 2024 par un agent contractuel en CDD.

Par ailleurs, l'agent chargé de l'entretien du site de la Maison du Parc ne pourra pas reprendre son poste à la suite de problèmes de santé importants. Une solution est à l'étude afin de lui permettre de bénéficier d'une retraite pour invalidité.

Endettement

Un emprunt de 105 000 € a été contracté auprès de la Banque des Territoires pour financer les travaux du bâtiment destiné à accueillir la Maison de la Rénovation.

Cet emprunt, d'une durée de 25 ans et au taux de 2,9 %, représente une annuité estimée à environ 6 000 €.

Pour l'année 2025, l'annuité totale des emprunts s'établira à **45 716 €**, répartie entre :

- Remboursement du capital : 42 883 €.
- Intérêts : 2 833 €.

L'encours de la dette à long terme est estimé à **150 011 € au 31 décembre 2025**.

Il diminuera à nouveau en 2026 avec la fin d'un contrat d'emprunt représentant une annuité d'environ 30 000 €.

Trésorerie

Le Syndicat mixte dispose de trois lignes de trésorerie :

Établissement bancaire	**Montant**
Crédit Mutuel	300 000 €
Caisse d'Épargne	175 000 €
Banque Postale	110 000 €
Total	**585 000 €**

La trésorerie du Syndicat mixte demeure particulièrement tendue, principalement en raison des retards d'engagement et surtout de paiement de certains financements.

L'augmentation des taux appliqués aux lignes de trésorerie a également un impact significatif sur les dépenses du Parc.

Le coût des intérêts liés à la trésorerie s'est élevé à **28 432 € en 2024**, contre 17 868 € en 2023 et 7 327 € en 2022.

Cette évolution renforce la nécessité de rester vigilant dans la programmation et l'engagement des dépenses.

Conclusion du débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire met en évidence plusieurs enjeux majeurs pour l'exercice 2025 :

- La nécessité de sécuriser les financements extérieurs, notamment européens, avant d'engager de nouvelles opérations.
- Le maintien des recettes statutaires et la poursuite des programmes contractuels.
- La continuité des actions prioritaires du Parc dans les domaines de la biodiversité, de l'agriculture, de la rénovation énergétique, du tourisme, du patrimoine et des services à la population.
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement et des besoins de trésorerie.
- La vigilance sur les conséquences financières des retards de versement des subventions.

Le Bureau et la Commission des finances préconisent ainsi une gestion prudente, en privilégiant les opérations bénéficiant de financements sécurisés et en limitant le recours aux recettes propres du Syndicat mixte pour compenser les retards de financements extérieurs.